

Les vrais chiffres de la dépendance

Gouffre économique, tsunami gériatrique, 30 milliards ...

Beaucoup de propos catastrophistes, et de chiffres alarmistes circulent quand on parle de la mal nommée « dépendance ».

Le Collectif « Une société pour tous les âges » tient à reposer les enjeux financiers déjà engagés (30 milliards d'euros) au regard des besoins à venir (5 à 8 milliards) qui sont abordables (selon les propos de Bertrand Fragonard du groupe de travail « Bachelot » sur la réforme de la dépendance en 2011).

Les dépenses liées à la perte d'autonomie (prestations en espèce (APA essentiellement), aides pour les tâches domestiques et soins d'hygiène financées par ailleurs (caisses de sécurité sociale) proprement dite ne représentent que 17 Milliards d'euros.

Environ 13 Milliards supplémentaires correspondent à des soins techniques pour maladies et à des frais d'hébergement chez les personnes âgées de 60 ans et plus reconnues comme dépendantes selon la grille AGGIR.

A côté des financements collectifs, les ménages acquittent environ 7,4 milliards d'euros par an pour compléter la couverture des frais liés à la dépendance : 800 millions de ticket modérateur des APA à domicile, 900 millions de ticket modérateur en institution et 4,8 milliards au titre des frais d'hébergement en EHPAD et en USLD (nets des aides au logement et de l'aide sociale des départements, DRESS, 2011). Les dépenses de gîte et de couvert ne sont pas prises en compte.

Face à ces constats, le collectif « Une société pour tous les âges » réaffirme ses positions :

- 1. Supprimer la barrière de l'âge et toute discrimination liée à l'âge**
Le collectif souhaite un nouveau champ de protection sociale avec une prestation de compensation, universelle et personnalisée (personnes âgées et handicapées), quel que soit l'âge, le projet de vie, le lieu d'habitation de la personne ;
- 2. Le financement de la future prestation sur un socle élevé de solidarité nationale :**
assis sur tous les revenus (quel que soit leur origine : travail, capital), sans recours sur succession, sans obligation alimentaire, avec un montant des prestations indépendant du lieu de vie : domicile, établissement d'accueil (neutralité tarifaire)
- 3. Nécessaire réorganisation du système :**
La nouvelle prestation de compensation universelle et personnalisée devra être déterminée à partir d'un référentiel d'évaluation national de la situation de la personne.
Le plan personnalisé de compensation sera élaboré avec la personne et coordonné et comprendra un panier de services.

Dépenses collectives d'aide et de soins aux personnes âgées dépendantes (Milliards €)*

Prestations En milliards d'euros	Dépenses pour l'autonomie (aides pour les tâches domestiques, soins d'hygiène)	Autres dépenses Soins techniques, Hébergement	Total
Sanitaire et médico-social			12,3
<i>Personnes âgées en établissements</i>			
Etablissements			
USLD	0,7	0,3	
EHPAD			
Aide à l'autonomie	5,9	0,3	1
Soins ambulatoires		2,3	11,3
Soins hospitaliers		2,8	
<i>Personnes âgées à domicile</i>			8,7
Soins hospitaliers	-	2,1	
soins ambulatoires	1,8	3,6	
SSIAD	1,2	-	
Social et médico-social			4,3
<i>Personnes âgées vivant à domicile</i>			
APA – PCH – ACTP	3,4		
Aides à domicile	0,5		
Allocations logements			
Rénovations habitat	0,07	0,06	
Diverses	0,35		
<i>Personnes âgées vivant en établissement</i>			3,2
Aide sociale hébergement		1,1	
APA, PCH, ACTP	1,8		
Allocations logements		0,5	
Espèces – Exonérations			1,65
Fiscales	0,65		
Cotisations sociales	1		
Totaux	17,3	13,1	30,4

Tableau extrait de « *La perte d'autonomie, un nouvel enjeu de société* » de Jean-Claude Henrard chez L'Harmattan.

Sources Dress 2011, Odas, Igas 2009, HCAAM 2011